

Avis n° 2025/05
relatif à l'accréditation de
Université Paris X
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Ecole

Nom :	Université Paris X
Sigle :	Univ Paris 10
Type :	Public
Académie :	Versailles
Sites de l'école :	Ville-d'Avray

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2018/01-01

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie PE (périodique, renouvellement d'accréditation)
Ingénieur diplômé de l'université Paris X, spécialité mécanique, en formation continue, sur le site de Ville-d'Avray.

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par Université Paris X ;
- Vu le rapport établi par Bertrand RAQUET (membre de la CTI, rapporteur principal), Eric ARQUIS (expert auprès de la CTI, corapporteur), Georg KOVAL (expert auprès de la CTI), Eva ADAM (experte internationale auprès de la CTI), Quentin BEAL (expert élève ingénieur auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 13 Mai 2025 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement d'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'université Paris X, spécialité mécanique, en partenariat avec ITII Ile de France, sur le site de Ville-d'Avray	Formation continue	2025	2026-2027	restreinte

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :

Pour l'université,

- Intégrer pleinement FIPméca dans la stratégie de l'établissement, adossé à un plan d'actions dédié au développement de la formation d'ingénieurs, en cohérence avec son écosystème et gagnant une masse critique de visibilité.
- Déployer un plan de communication nécessaire au développement de la formation continue en prenant appui sur les qualités pédagogiques pratiquées par FIPméca.

Pour le diplôme FIPméca,

- Forcir les actions de communication avec le soutien de l'université, notamment au sein des branches professionnelles.
- Repenser le Conseil de perfectionnement de FIPméca pour l'élargir à d'autres partenaires et secteurs industriels,
- Repenser le positionnement thématique de FIPméca et l'intégrer dans un plan d'actions en considérant les nouveaux besoins de la mécanique industrielle, les besoins multisectoriels et davantage pluridisciplinaires, avec des modalités de formation possiblement hybrides et courtes, dans l'objectif d'élargir le vivier de candidatures, ainsi que le périmètre des entreprises partenaires au niveau national.

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 13 mai 2025.

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 09 juin 2025.

La présidente

Claire PEYRATOUT

